

Exemple de couverture du régime d'assurance étudiant



Programme d'aide étudiant → 6 \$ / session / personne

PROGRAMME D'AIDE ÉTUDIANT

Consultations en santé mentale	8 consultations / année académique (60 min. / consultation)
Consultations juridiques, en organisation budgétaire, en nutrition et conseils en orientation	60 min. / problématique / année académique
Bibliothèque de contenu	Incluse

Couverture d'assurance → 58 \$ / session / personne*

*Avec possibilité de retrait sans frais.

TÉLÉMÉDECINE

Consultations avec un-e médecin ou IPS	3 consultations / année académique
--	---

SOINS DE SANTÉ

Soins paramédicaux et oculaires

Acupuncteur-trice Ostéopathe Massothérapeute Physiothérapeute Podiatre	40\$ / visite, max. combiné 400\$ / couverture	max. global 450\$ / couverture
Psychologue Psychothérapeute Sexologue Travailleur-euse social-e	40\$ / visite, max. combiné 400\$ / couverture	
Examen de la vue	35\$ / 12 mois consécutifs	
Lunettes de prescription Lentilles cornéennes	75\$ / 24 mois consécutifs	

Médicaments

Contraceptifs inscrits et non inscrits sur la liste RAMQ (2e payeur) (Contraceptifs oraux, stérilets, injections contraceptives, anneaux contraceptifs, timbres contraceptifs et implants contraceptifs)	70% des frais*	max. combiné 400\$ / couverture
Antidépresseurs inscrits et non inscrits sur la liste RAMQ (2e payeur)	70% des frais*	
Vaccins non couverts par la RAMQ (excluant les frais d'administration et les injections contre les allergies)	70% des frais, max. 100\$ / couverture	

*Médicaments génériques en complément de la RAMQ, 2e payeur : 70%. Médicaments de marque : 70 % du prix du médicament si aucun équivalent sur le marché // 70 % du prix du médicament équivalent le moins cher sur le marché.

Frais complémentaires

Chambre privée (hospitalisation)	70% des frais, max. 60\$ /jour	max. combiné 500\$ / couverture
Ambulance (par voie terrestre et aérienne)	70% des frais	
Radiographies et échographies en clinique privée (incluant les échographies de maternité)	70% des frais, max. 250\$ / couverture	
Tests sanguins (incluant les bilans de santé)	70% des frais, max. 150\$ / couverture	
Fournitures médicales	Selon les maximums prévus au contrat	

SOINS DENTAIRES

Examen Nettoyage Radiographie Polissage	70% des frais (sous réserve des maximums prévus au contrat)	max. global 450 \$ / couverture
Extraction des dents (<i>incluant les dents de sagesse</i>) Traitement des gencives Traitement de canal Plombage (<i>les plombages en composite (blanc) ne sont couverts que pour les dents antérieures</i>)	70% des frais, max. combiné 400 \$ / couverture	

COUVERTURE ACCIDENT

Prestations pour soins dentaires en cas d'accident

Frais dentaires	100% des frais, max. 5 000 \$ / accident
-----------------	--

Prestations liées au remboursement de frais paramédicaux

Physiothérapeute	300 \$ / accident	max. 10 000 \$ / accident
Chiropraticien-ne	300 \$ / accident	
Services soins infirmiers privés	50 \$ / heure, max. 5 000 \$ / accident	
Transport par ambulance	5 000 \$ / accident	
Chambre semi-privée (hospitalisation)	5 000 \$ / accident	
Fournitures médicales	100% des frais	

Prestations pour frais d'étude

Service d'un·e professeur·e qualifié·e	20 \$ / heure, max. 300 \$ / accident
Prestation pour frais institutionnels et de stage	50% des frais max. 500 \$ / session

Prestations en cas de décès et de paralysie

Perte de la vie	max. 10 000 \$
Paralysie	max. 20 000 \$ / accident

Prestations en cas de mutilations

Prestations en cas de mutilations	jusqu'à 10 000 \$ / accident
-----------------------------------	-------------------------------------

COUVERTURE VOYAGE

Urgences médicales à l'étranger	max. 5 000 000 \$ à vie
Durée du voyage hors province de résidence	180 jours consécutifs
Hospitalisation d'urgence (à l'extérieur de la province de résidence)	100% des frais (frais raisonnables et habituels)
Annulation / Interruption de voyage	5 000 \$
Accidents dentaires	5 000 \$
Autres prestations	jusqu'aux maximums établis dans le contrat

Les renseignements fournis sont à titre indicatif, les clauses du contrat de couverture prévalent. Certaines limites d'âge peuvent s'appliquer. Un billet médical peut être requis et certains services doivent être rendus par un·e professionnel·le reconnu·e. Il est important de valider l'existence d'autres couvertures et de les comparer.